

L'an deux mille vingt-trois, le **lundi 19 juin**, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Damien de WINTER, Maire.

DATE DE CONVOCATION
12/06/2023

DATE D'AFFICHAGE
12/06/2023

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE
27
PRÉSENTS
25
VOTANTS
27

Étaient présents

M. Damien de WINTER, Mme Marie-France MOLLET, M. Jean-Pierre ISABEL, Mme Sophie MOBASHER, M. Jean-Louis BOISSÉE, Mme Sara ROUZIÈRE (partie à 19h45, après le vote du point n° 11), Mme Monique BOBLIN, M. Bernard LELAIZANT, M. Patrick DESVAGES, Mme Marie-France LEBON, Mme Catherine SIBBILLE (arrivée à 18h50, après le vote du point n° 2), Mme Josette ALDROVANDI, M. Abdellah FAWZI, M. Didier HERGAS, Mme Patricia FREIDOZ, M. Christophe BISSEY, Mme Nelly AUBRON, M. Olivier VÉLASQUEZ, Mme Magali LE BLAIS, Mme Edith LE ROUX, Mme Naïma ANNOUCHE, M. Frédéric LACOUR, Mme Isabelle PIERRE, M. Nicolas RICHTER, Mme Agathe PETRIGNANI, M. Bertrand VERSTRAETE.

Absents excusés

M. Bruno LECŒUR donne pouvoir à M. Damien de WINTER
Mme Sara ROUZIÈRE donne pouvoir à Mme Magali LE BLAIS (à partir du point n° 12)
Mme Catherine SIBBILLE donne pouvoir à Mme Marie-France LEBON (jusqu'au point n° 2)

Absent(s) non excusé(s)

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre ISABEL

Délibération n° 23.06.19/06

Objet / Subvention exceptionnelle / Projet de poésie et de découverte des musiques d'Europe de l'Est porté par le collège Emile Zola

Monsieur le Maire sollicite les membres du Conseil Municipal afin qu'ils puissent allouer une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 € au collège Emile Zola, en vue du financement d'un projet de poésie et de découverte des musiques d'Europe de l'Est au cours duquel le Barouf Orkestar (fanfare caennaise spécialisée dans les musiques des Balkans) donnera un concert le 30 juin prochain à la salle Pablo Neruda.

Monsieur le Maire indique que cette demande de subvention exceptionnelle est de 300 € et contribuerait à prendre en charge 50 % des défraiements du Barouf Orkestar.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

CONSIDÉRANT l'examen de la demande de subvention présentée par le collège Emile Zola,

CONSIDÉRANT que les activités conduites par le collège concourent à l'éveil culturel et éducatif des collégiens,

DÉCIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 300 € au collège Emile Zola de Giberville, au titre de la réalisation du projet énoncé ci-avant,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.

Le secrétaire de séance,
Jean-Pierre ISABEL



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme, PRÉFECTURE DU CALVADOS

Le Maire,
Damien de WINTER

- 3 JUIL. 2023

COURRIER

